

DEPARTEMENT
DE
LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT
DE NANTES



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE BOUGUENAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice est de : 33

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE QUATRE JUILLET A DIX NEUF
HEURES

OBJET

PROJET DE
REAMENAGEMENT DE
L'AEROPORT DE
NANTES-ATLANTIQUE -
MOTION DU CONSEIL
MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune de BOUGUENAIS légalement
convoqué le VINGT-HUIT JUIN DEUX MILLE DIX-NEUF, s'est assemblé
au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame LE
JEUNE, Maire de Bouguenais

PRESENTS : Martine LE JEUNE, Gauthier LORTHIOIS, Joël CASTEX,
Sylvain BACLE, Julie COCHIN, Sylvain QUARTIER, Christine
LANDREAU, Colette COCHAIS, Luc BODIN, Joël GOUIN DE
ROUMIGNY, Philippe LUCENTE, Béatrice DOMENÉ, Dominique
DUCLOS, Bernard POIRAUDEAU, François QUAIRE, Chrystèle
MALARD, Michelle SAUPIN, Sandra IMPERIALE, Françoise RABBÉ,
Marie-Claude LAMBERT, Mathias GIRARD, Jacky GOUY, Olivier
CATHALA

Le Maire de la Commune de
BOUGUENAIS atteste que la
présente délibération a été
affichée à la porte de la Mairie
et publiée au Recueil des
Actes Administratifs du 09
juillet 2019

Maire,

Le

ABSENT(S) EXCUSE(S) ET REPRESENTE(S) : Armelle SADIR était
représentée par Christine LANDREAU, Bernadette HUGUET était
représentée par Sylvain BACLE, Maria-Annick OLIVIER était représentée
par Béatrice DOMENÉ, Estelle BROUSSE était représentée par Gauthier
LORTHIOIS, Jérémie GOBIN était représenté par Joël CASTEX, Karim
SENE était représenté par Sandra IMPERIALE, Fabrice BASCOUL était
représenté par Françoise RABBÉ

ABSENT(S) : Michèle GRESSUS, Christophe CHAUSSON, Manuel
ALVAREZ

SECRETARE : Olivier CATHALA

PROJET DE REAMENAGEMENT DE L'AEROPORT DE NANTES-ATLANTIQUE
MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame LE JEUNE, rapporteur, expose :

L'intervention du Premier ministre le 17 janvier 2018 a acté l'abandon par l'Etat du projet de transfert de l'Aéroport de Nantes Atlantique sur le site de Notre Dame des Landes.

Ce choix a ouvert une nouvelle période pour l'aéroport de Nantes Atlantique et pour les territoires impactés par son activité.

Le Plan de Gêne Sonore (PGS) maintenu par dérogation depuis de nombreuses années a été revu et adapté en fonction du trafic effectivement enregistré sur la plateforme. Les acteurs locaux (associations, habitants, collectivités locales concernées, dont la nôtre) ont été particulièrement attentifs à cette procédure : le périmètre élargi du PGS (qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2019) est aussi le résultat de notre mobilisation et permet à plus d'habitants de bénéficier d'une aide à l'insonorisation de leur logement.

Concernant le réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique, son projet est porté par la direction générale de l'Aviation civile (DGAC). A ce titre, celle-ci est également l'organisatrice de la concertation préalable, qui se déroule sous l'égide de la Commission nationale du Débat public (CNDP), depuis le 27 mai et jusqu'au 31 juillet 2019. La concertation doit permettre l'expression de toutes les parties prenantes concernées par le réaménagement : les riverains de l'aéroport, les acteurs économiques, les usagers de l'aéroport, les salariés de la plateforme aéroportuaire, les compagnies aériennes, les associations et les corps constitués du territoire, etc. La concertation publique s'organise autour de deux questionnements : « Nantes Atlantique, quel aéroport voulons-nous ? Comment concilier développement du territoire et de l'aéroport et protection des populations et de l'environnement ? »

L'enjeu est important pour la Ville de Bouguenais et les Bouguenaisiens car il s'agit de concilier attractivité du territoire et de la plateforme aéroportuaire tout en proposant des solutions pour garantir une meilleure protection des populations.

Sans en être l'organisatrice, la commune de Bouguenais a souhaité donner les moyens à chacun de participer à cette concertation. Le dossier de concertation dans son entièreté et sous une forme synthétique est disponible pour consultation en 4 points de la commune (mairies principale et annexe, médiathèque et cybercentre) aux horaires d'ouverture des équipements. Des coupons T sont également disponibles aux mêmes endroits pour permettre aussi une contribution écrite et postale auprès de la DGAC, en plus de la possibilité de contribuer en ligne sur le site dédié à la concertation. Des locaux ont été mis à la disposition de la DGAC pour des permanences afin de répondre aux questions des habitants et de recueillir leurs attentes. Des ateliers se sont déroulés le mercredi 12 juin, salle des Belians, en présence de plus de 150 personnes dont une très grande majorité de Bouguenaisiens.

Toutes ces informations ainsi que d'autres relatives à la concertation ont été présentées et relayées sur les supports de communication de la commune.

Ce jeudi 4 juillet, le Conseil Municipal de Bouguenais se réunit à l'occasion d'une séance extraordinaire afin d'exprimer son avis sur le dossier de réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique tel qu'il est présenté dans le dossier de la concertation.

Après concertation avec l'ensemble des groupes qui composent notre assemblée, je suis en mesure de vous proposer d'adopter la motion suivante.

« La Commune de Bouguenais a pris connaissance du dossier de concertation préalable au projet de réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique.

L'objectif du réaménagement doit être d'assurer le développement de l'activité économique sans aggraver les nuisances subies par les riverains.

Elle demande que le réaménagement de Nantes Atlantique soit conçu dans la perspective d'un développement limité de son activité.

Cela suppose de mettre des limites à la croissance du trafic, d'imposer des contraintes aux survols, de doter la plateforme d'équipements permettant de réduire autant que possible les nuisances (bruit et pollution de l'air). Un guidage ILS (Instrument Landing System) ou satellitaire doit ainsi permettre une approche à des altitudes supérieures. Des équipements modernes permettraient aussi de réduire les nuisances au sol.

L'interdiction des vols programmés entre 23h et 6h du matin ainsi que la mise en place de fortes restrictions sur le créneau 22h/23h auront pour effet d'améliorer la santé des habitants en préservant la qualité de leur sommeil. La mise en application de ces mesures doit se faire au plus vite et la Commune regrette la durée des études préalables à son application.

La Commune considère que l'information des habitants sur les impacts que peut avoir un aéroport sur leur santé est primordiale et demande le renforcement des stations de mesure de bruit, des contrôles réguliers de la qualité de l'air ainsi que la création d'un observatoire aux données consultables par tous.

La Commune considère qu'un aéroport contribue à l'économie locale et régionale. Le réaménagement de Nantes Atlantique doit conduire à le rendre mieux accessible en intégrant dans sa conception des réponses aux enjeux environnementaux et climatiques.

Des études sur la desserte sont menées par Nantes-Métropole et la Région. En attendant leurs conclusions, il apparaît indispensable qu'un transport structurant relie à court terme le cœur de la Métropole à l'aéroport. Cela renforcerait par ailleurs la desserte de l'ensemble de la zone industrielle et économique.

Le réaménagement de Nantes Atlantique doit aussi être l'occasion pour les pouvoirs publics et pour les citoyens de réinterroger l'ensemble de nos modes de déplacement.

Les interconnexions multimodales sont donc à repenser pour établir les liaisons entre notre territoire et le Grand Ouest, les régions françaises et l'Europe. Cela passe notamment par une action forte de la part de l'Etat en faveur du développement du ferroviaire sur les grandes comme sur les petites lignes, afin de proposer des alternatives abordables au transport aérien ou routier particulièrement polluants. De même, des mesures aujourd'hui très largement soutenues dans l'opinion publique, telle que la fin de l'exonération des taxes sur le kérosène, n'attendent que le courage politique du Gouvernement et de notre représentation nationale.

S'agissant des questions ayant trait à la piste, et considérant que la priorité du réaménagement est moins de permettre un développement rapide et important du trafic que d'en limiter l'impact sur les populations survolées, la Commune exprime une préférence pour le maintien de la piste actuelle, l'allongement ne devant se faire que dans l'emprise actuelle de l'aéroport et se justifier par une réduction des nuisances sonores ou des impératifs liés à la sécurité de l'activité.

S'agissant de l'hypothèse énoncée dans le rapport d'un déplacement de l'aérogare à l'ouest de la piste, cette possibilité, qui présente des opportunités mais pose également un certain nombre de contraintes, paraît bien trop peu renseignée quant à ses conséquences sur l'aménagement de notre territoire pour pouvoir faire l'objet d'un avis tranché de la part du Conseil Municipal.

S'agissant de la problématique des stationnements liés au transport des voyageurs, la Commune exige la réalisation de parkings silo afin de limiter l'emprise foncière nécessaire, pour des raisons environnementales en cohérence avec nos choix en matière d'urbanisme. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu son rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

ADOpte la motion relative au projet de réaménagement de l'aéroport Nantes Atlantique,

CHARGE Madame Le Maire de la transmettre aux services de l'Etat et de la porter comme contribution à la concertation organisée par la Direction générale de l'aviation civile sous l'égide de la Commission nationale du débat public.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE.

Martine LE JEUNE,
Maire de Bouguenais

Signée le 05 juillet 2019

Transmise en préfecture le 05 juillet 2019

Publiée le 09 juillet 2019

Exécutoire le 09 juillet 2019